

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1919)
Heft: 6-7

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Messieurs et chers collègues,

Je disais dans une lettre du 8 février, adressée à l'*Art suisse*, que nous devions grouper les forces intellectuelles de notre pays en un faisceau compact, afin de donner aux travailleurs de la pensée une influence sociale à laquelle ils ont droit et qu'ils n'ont pu réaliser jusqu'ici parce que leurs forces sont demeurées isolées et dispersées. Il existe en Suisse un grand nombre de sociétés professionnelles de la pensée, mais elles n'ont pas de lien commun, ce sont celles des vocations libérales.

Tandis que les travailleurs manuels font triompher leurs revendications et préparent une chartre du travail, les *intellectuels* se livrent volontairement au hasard des circonstances et n'ont en main aucune force pour les conduire à des buts rationnels.

Cependant l'intelligence domine le travail par l'idée. Il faudrait sauvegarder la valeur de l'idée et le rôle social de ceux qui l'élaborent et la mettent en pratique.

Alors que la journée du premier manœuvre venu est fixée d'avance et lui assure une vie matérielle suffisante, l'intellectuel voit son œuvre exploitée par les uns, dépréciée par les autres, et ne possède aucune norme pour en fixer la valeur ou en assurer la production ou la vente.

Les forts résistent, les faibles sont brisés. Peut-être estimez-vous qu'il est bon qu'ils le soient. Moi, je pense que tout travailleur a droit à une somme de dignité humaine et que nous devons à l'ouvrier, quel qu'il soit, intellectuel ou manuel, de la respecter.

Ce n'est donc pas au nom d'une lutte de classe qu'il faut parler ici, mais au nom de la dignité de tout homme qui travaille pour le corps social, quel que soit d'ailleurs la forme de ce travail.

En respectant cette dignité nous libérons l'artiste ou l'intellectuel de la contrainte exercée sur lui par les influences qui le détournent de son sentiment propre, nous le rendons à lui-même.

Vous comprenez, n'est-ce pas, toute la portée de cette action !

Mais comment arriver à ce résultat ?

En ajoutant une force à une autre et en les solidarisant. Les quantités de même nature s'additionnent.

Il y a un lien commun qui lie les travailleurs dont nous parlons, c'est qu'ils produisent *eux-mêmes*, ce sont des ouvriers de la pensée.

Il faut donc leur assurer le produit intégral de leur travail et la liberté de leur sentiment d'art par de grands travaux collectifs qui les libéreront de la forme mercantile.

Pour arriver à ce but, il est nécessaire de faire des ententes, et pour les imposer, la force corporative isolée ne suffit plus, il faut un bloc pesant d'un poids suffisant dans la vie publique.

Pourquoi les revendications ouvrières triomphent-elles actuellement ? Parce que les ouvriers sont le nombre et la force. Ils avaient à lutter contre le capital qui est une autre force sociale. Le travailleur manuel s'est coalisé et le voilà qui s'impose par la coopération qui doit remplacer la concurrence.

Mais il n'y a pas de travail qui n'ait eu sa pensée inspiratrice et directrice, et cette pensée, *c'est nous*.

Faisons triompher les forces intellectuelles, ce sera nous élever à une dignité supérieure, c'est-à-dire nous émanciper.

Telle est ici l'idée essentielle, son application peut être liée à des circonstances opportunes que vous pouvez pressentir, préjuger, débattre ; mais il est certain qu'un grand mouvement d'idées est en cours. La guerre a transformé l'économie des nations et les lois générales qui régissent le travail se discuteront et prendront corps non pas seulement par pays, mais en des formes plus vastes. J'ai cité quelques exemples qui prouvent que, un peu partout, on entrevoit des conditions nouvelles.

C'est pourquoi je demande que ces questions soient étudiées dans nos sections, dans notre Assemblée générale et que des résolutions soient prises, celle de nous approcher des différentes sociétés d'intellectuels suisses, en premier lieu.

Cressier, le 15 juin 1919.

Gust. Jeanneret.

